

Le Journal du CFA Léonard de Vinci N°7 - février 2003

ZOOM

Le CFA mène l'enquête

L'enquête réalisée cet automne montre que les maîtres d'apprentissage apprécient la qualité des prestations du CFA et la qualité relationnelle.

Parmi les axes du contrat qualité soutenu par le Conseil Régional Ile-de-France figure la mesure de la satisfaction des entreprises vis à vis du CFA. C'est dans ce cadre qu'une enquête a été conduite auprès des entreprises d'accueil de l'année scolaire 2001/2002.
73 entretiens ont été réalisés en octobre et novembre 2002 auprès d'entreprises hôtes (68 maîtres d'apprentissage et 5 autres répondants, DRH ou directeur financier). Dans un souci d'objectivité, c'est un cabinet extérieur (SDE) qui a administré les questionnaires.

Lire la suite page 2.

ARRÊT SUR IMAGE

Un premier gala bien orchestré

Le premier gala du CFA Léonard de Vinci s'est tenu au Cabaret sauvage.



Ce gala a couronné le 550ème apprenti diplômé du CFA Léonard de Vinci. Un 550ème diplômé, 550 ans après la naissance de Léonard de Vinci, c'est tout un symbole !

C'est donc dans une ambiance chaleureuse que 99 apprentis sur les 103 des promotions de septembre et octobre 2001 ont reçu leurs titres.

350 personnes ont participé à ce premier gala.

FLASH

Le samedi 8 mars 2003, Journée Portes Ouvertes au Pôle Universitaire Léonard de Vinci. Le CFA sera heureux de vous y accueillir de 10 heures à 17 heures.

À RETENIR

Le CFA acquiert performanSe echo, un logiciel d'analyse du comportement

Les compétences comportementales sont essentielles en entreprise. Fort de cette conviction, le CFA Léonard de Vinci vient de s'équiper du logiciel PerformanSe Echo.

A partir de 80 questions, le logiciel élabore en 10 minutes un diagnostic sur le comportement de la personne testée. Grâce à ce bilan, le jeune peut définir ses points d'appui et de vigilance, le tout en fonction de son projet professionnel.

Une touche d'auto formation

Le CFA s'équipe d'une solution e-learning pour répondre aux besoins de formation bureautique des apprentis et du personnel. Avec l'e-learning, chaque apprenant avance à son rythme en fonction de son niveau de départ et de ses objectifs. Le système prévoit des évaluations initiale, intermédiaire et finale. L'outil peut être utilisé soit en intranet au CFA soit à distance via Internet. Un tuteur valide les programmes de formation. Il assiste l'étudiant au cours de séances collectives et individuellement à distance. Les logiciels disponibles aujourd'hui en e-learning sont Word, Excel et Powerpoint. Le tutorat est assuré par Arnaud Pagan.



TEMPS FORTS

17 mars et 14 avril 2003

L'ouverture de la 3ème promotion de la formation Technicien Support Informatique est prévue les 17 mars et 14 avril 2003.

Les alternances sont organisées pour mieux répondre aux besoins des entreprises. Ainsi une entreprise qui accueille deux jeunes "hotliners" en contrat de qualification pourra facilement optimiser l'utilisation d'un seul poste de travail.

Les programmes ont été actualisés. Ils intègrent les systèmes et logiciels les plus couramment utilisés, les techniques d'expression orale et écrite et l'utilisation du téléphone.

2 décembre 2002

La rentrée de l'Ecole de vente Heinz a eu lieu le 2 décembre 2002. Forte de 18 jeunes, cette école est dans la lignée des écoles de vente précédentes : Virgin Cola, Père Dodu et Tropicana.

La fidélité avant tout

Fidélité des entreprises, fidélité des apprentis, bref une valeur qui compte... Un bel exemple nous est donné avec l'entreprise Le Permis Informatique. Depuis 1997, cette société a recruté 14 apprentis formés par le CFA Léonard de Vinci. Neuf d'entre eux sont toujours en poste. Une performance qui mérite un coup de chapeau !

Bienvenue

Bienvenue à Anne-France Caillet ! Anne-France occupe le poste d'assistante administrative en remplacement de Christina Grandemange.

LEXIQUE

CSM > Concepteur de Systèmes Mécaniques
GRI > Gestionnaire de Ressources Informatiques
TSI > Technicien Support Informatique
TVN > Technicien en Vente et Négociation

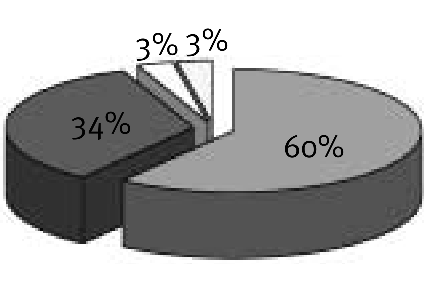
ZOOM

Le CFA mène l'enquête

Les entreprises satisfaites des prestations du CFA.

"Pouvez-vous formuler une appréciation globale concernant les prestations fournies par le CFA-LV ?"

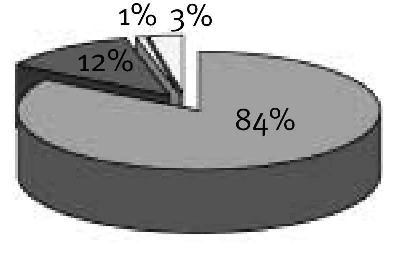
Avec 94% de «très satisfaits» ou «assez satisfaits», les entreprises expriment leur contentement sur les prestations du CFA Léonard de Vinci. L'enquête révèle que le degré de satisfaction des répondants est corrélé avec leur participation à la matinée d'information organisée en début d'année par le CFA. Lorsqu'ils participent à cette réunion, les maîtres d'apprentissage se disent ensuite bien informés des contenus de l'enseignement, de la progression pédagogique, du rôle de chacun.



Très satisfait (43) Peu satisfait (2)
Assez satisfait (23) Nsp (2)
Total = 68 répondants

La qualité relationnelle fait l'unanimité.

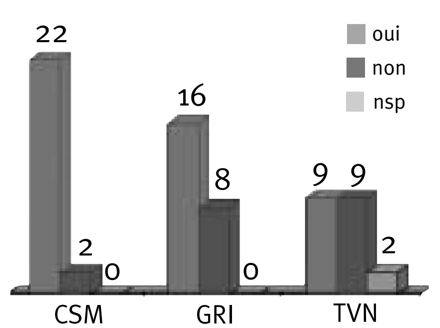
"Comment jugez-vous la qualité globale des relations entre le CFA-LV et votre entreprise ?"



Très satisfait (57) Peu satisfait (1)
Assez satisfait (8) Nsp (2)
Total = 68 répondants

L'alternance est diversement appréciée

"Le rythme de l'alternance vous convient-il ?"



La satisfaction est moindre dans la filière TVN. L'alternance semble en effet moins adaptée au métier.

L'enquête fait émerger de nombreuses pistes de progrès, sur tous les domaines

Certaines attentes ponctuelles, faciles à satisfaire, vont être mises en œuvre dès maintenant : faire évoluer la grille de notation entreprise vers une plus grande lisibilité, insérer dans le livret de l'apprenti un organigramme du CFA, communiquer à l'issue des jurys d'examens les résultats des apprentis aux entreprises d'accueil...

D'autres demandent une réflexion plus longue mais sont déjà à l'étude pour les prochaines rentrées :

- Sensibiliser les apprentis au comportement professionnel
- Accentuer la formation sur la communication professionnelle écrite et orale
- Repenser le rythme d'alternance dans la filière TVN.

...de quoi nourrir les travaux des chefs de projet du contrat qualité.

TÉMOIGNAGE

Ecole de vente Heinz
Gérald Strycharz, directeur national des ventes du groupe Heinz nous présente sa démarche.

Il y a trois ans, j'étais responsable commercial chez Virgin Cola. C'est là que j'ai découvert le CFA Léonard de Vinci avec les deux écoles de Vente Virgin Cola.
Aujourd'hui le groupe Heinz doit renforcer sa force de vente. Pour soutenir la forte croissance de son activité, nous avons choisi de travailler avec une force de vente supplétive. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes tournés vers le CFA Léonard de Vinci.
En effet, les jeunes suivent là une formation à la vente et à la grande distribution pendant 12 semaines. Ils seront prêts à relever les challenges qui les attendent en mars chez Heinz.

Après 11 mois de formation, et si leurs résultats le permettent, ils recevront le Certificat de Qualification Professionnelle "Attaché Commercial." Ce certificat est reconnu par les entreprises du secteur agroalimentaire. Enfin, en fonction des opportunités, les jeunes pourront être recrutés définitivement.
Les 18 jeunes de cette école de vente font preuve de motivation et d'efficacité. Je leur souhaite bonne chance pour cette année de formation !

Un recrutement mené tambour battant

650 candidats ont postulé pour l'école de vente Heinz et 130 ont été convoqués pour pourvoir les 18 postes. Ce recrutement d'envergure méritait une logistique d'exception !
Ainsi les 12 jurys composés chacun d'un binôme représentant le groupe Heinz et le CFA ont fonctionné à plein régime pendant 8 heures.
A 19 heures, au terme d'échanges nourris entre ces binômes chacune des 18 régions était pourvue de son titulaire.

Un géant de l'agroalimentaire

Le groupe Heinz est un des leaders mondiaux des produits de grande consommation alimentaire (10 milliards de dollars de chiffre d'affaires). Le groupe est surtout connu pour son Ketchup. Il possède aussi les marques Petit Navire et Parmentier (conserves de poisson) et Weight Watchers, marque leader des plats surgelés équilibrés.

NOUVEAUTÉS

DU NOUVEAU CHEZ CSM : LA PREUVE PAR 4

Traitement thermique des aciers
C'est un professeur de l'Ecole Centrale de Paris, V. DJAFARI, qui va animer le module «Traitement thermique des aciers ». Durcir, ramollir, attendrir un acier, le traitement thermique ouvre de larges possibilités.

Contrôle non destructif
Ultrasons, Rayons X et Gamma, thermographie, infrarouge, ressuage... Des termes étranges, qui cachent les méthodes de contrôle d'une pièce mécanique. Décidément, il y a un peu de magie dans le module "Contrôle non destructif" animé par J. VILON.

Protection des brevets
La propriété industrielle est un enjeu stratégique majeur pour les sociétés. Le module "Propriété Industrielle (Brevets) " par H. BAUMANN, responsable de formation, sensibilise nos apprentis à ce sujet complexe.

La GDT
La Gestion des Données Techniques est devenue aujourd'hui incontournable dans les entreprises... C'est le thème proposé par O. HOUSSEINI, formateur permanent, qui s'appuie sur le logiciel SMARTEAM.



LES QUESTIONS DES APPRENTIS

En tant qu'apprenti, je ne cotise pas aux Assedic. Aurai-je le droit aux allocations chômage si je ne trouve pas de travail ?

Heureusement, c'est une question que vous ne vous posez qu'exceptionnellement ! La réponse est simple : vous avez droit aux allocations chômage dans les mêmes conditions que les autres salariés. Ce droit est constaté soit à la fin du contrat d'apprentissage soit en cas de rupture du contrat de travail avec un motif reconnu légitime par les ASSEDIC.
Si votre salaire est inférieur à 954,94 euros par mois (ce qui est généralement le cas des apprentis), vous toucherez 75 % de votre ancien salaire en tant que demandeur d'emploi. Si vous avez travaillé en continu pendant 8 mois au cours des 12 derniers mois, la durée d'indemnisation sera de 15 mois.

Puis-je signer un contrat d'apprentissage pour une durée de travail inférieure à 35 heures ?

Oui, à titre exceptionel. C'est par exemple le cas des sportifs de haut niveau et il y en a au CFA Léonard de Vinci. La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi accepte un contrat d'apprentissage dont la durée est inférieure à 35 heures sous réserve que le salaire versé reste conforme à la législation : 53 % du SMIC à temps complet en vigueur dans l'entreprise (jeune de plus de 21 ans pour un contrat d'un an).

MÉMENTO

Taxe d'apprentissage, mode d'emploi

La Taxe d'apprentissage contribue à la qualité de la formation des apprentis. Une bonne raison pour la verser au CFA Léonard de Vinci.

Choisir le bénéficiaire

Contrairement à tous les autres impôts et taxes, l'entreprise peut décider du destinataire de cette taxe. Les bénéficiaires possibles sont les Centres de Formation d'Apprentis ou certaines écoles qui ont une habilitation spécifique. Le choix des bénéficiaires de la taxe est fait par la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines ou par la Direction Générale.

Comment verser sa taxe d'apprentissage ?

Il y a deux manières de la verser :

- Soit le versement est fait à un organisme collecteur comme les chambres de commerce. Dans ce cas, il faut bien mentionner la somme à affecter au CFA Léonard de Vinci. L'organisme collecteur se charge alors de reverser ce montant au bénéficiaire.
- Soit le versement est effectué directement au CFA par chèque ou par virement. Dans ce cas, le CFA adresse en retour un reçu libératoire. Ce reçu libératoire devra être joint à la déclaration annuelle de taxe destinée au Trésor Public.

Un soutien indispensable

La taxe d'apprentissage versée au CFA finance principalement le coût des enseignements : formateurs, tuteurs pédagogiques et supports de cours. Entreprises d'accueil, anciens, parents d'apprentis... peuvent soutenir le CFA Léonard de Vinci en lui versant la taxe d'apprentissage, ou en la faisant verser par leur entreprise.

Le CFA Léonard de Vinci : "receveur universel"

La taxe d'apprentissage est composée de 2 parties. La première, appelée quota, est exclusivement destinée aux CFA et représente 40 % de la taxe totale. Le solde, appelé barème, peut être versé aux CFA et aux autres écoles habilitées. L'association Léonard de Vinci peut percevoir la totalité du barème et le CFA Léonard de Vinci l'intégralité de la taxe d'apprentissage.

À SAVOIR

La taxe représente 0,5% de la masse salariale brute de l'année précédente. Cette année son versement doit être effectué au plus tard le 28 février 2003.

Pour en savoir plus
christian.mauger@devinci.fr

CFA Léonard de Vinci
6-12, avenue Léonard de Vinci – 92400 Courbevoie
ADRESSE POSTALE : 92916 Paris La Défense Cedex
TÉL. : 01 41 16 72 80 – FAX : 01 41 16 72 88 – SITE INTERNET : www.devinci.fr/cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Colette Lucien – RÉDACTEUR EN CHEF : Christian Mauger
CONCEPTION : QUO MEDIA – RÉALISATION : Anne-France Caillet – RÉDACTRICE : Marie-Suzel Inze
CONSULTANTS : Jérôme Carpentier, Alain Deheinzelin, Roberte Romanin
IMPRIMEUR : Imprimerie Moderne